



Envoi au contrôle de légalité le : 4 mars 2024

Publication électronique le : 4 mars 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Pierre GEORGET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. René HOCQ.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**PROJET D'INSCRIPTION DES ITINÉRAIRES VTT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES
ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

(N°2024-49)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et, notamment, son article L.361-1 ;

Vu le Code du Sport et, notamment, son article L.311-3 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2019-79 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires » ;
Vu la délibération n°2018-253 du Conseil départemental en date du 26/06/2018 « Adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 05/02/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable sur les projets d'itinéraires repris au tableau ci-dessous, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints en annexes à la présente délibération.

Nom de l'itinéraire	Linéaire	Communes concernées
Sentier du Mont de Couple	16,5 km	Wissant, Havelinghen
Sentier entre les Monts	28,5 km	Wissant, Audembert, Audinghen, Audresselles, Tardinghen
Sentier de la Prévosserie	15 km	Marquise, Rinxent
Sentier de Berguette	18 km	Marquise, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen
Sentier de la Louve	16 km	Ambleteuse, Audinghen, Bazinghen
Sentier du Mont Pinel	39 km	Marquise, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen, Rinxent, Réty, Wierre-Effroy
Sentier les Royons	31,5 km	Marquise, Beuvrequen, Wimille, Ambleteuse, Audresselles, Bazinghen

Article 2 :

De poursuivre la procédure d'inscription en transmettant le projet d'inscription des itinéraires VTT de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps au Préfet d'une part, et en sollicitant l'accord des communes concernées afin qu'elles délibèrent sur l'intégration des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), d'autre part.

Article 3 :

De consulter les propriétaires privés afin d'obtenir l'autorisation de passage sur leur terrain pour les portions de chemins situés sur terrains privés.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

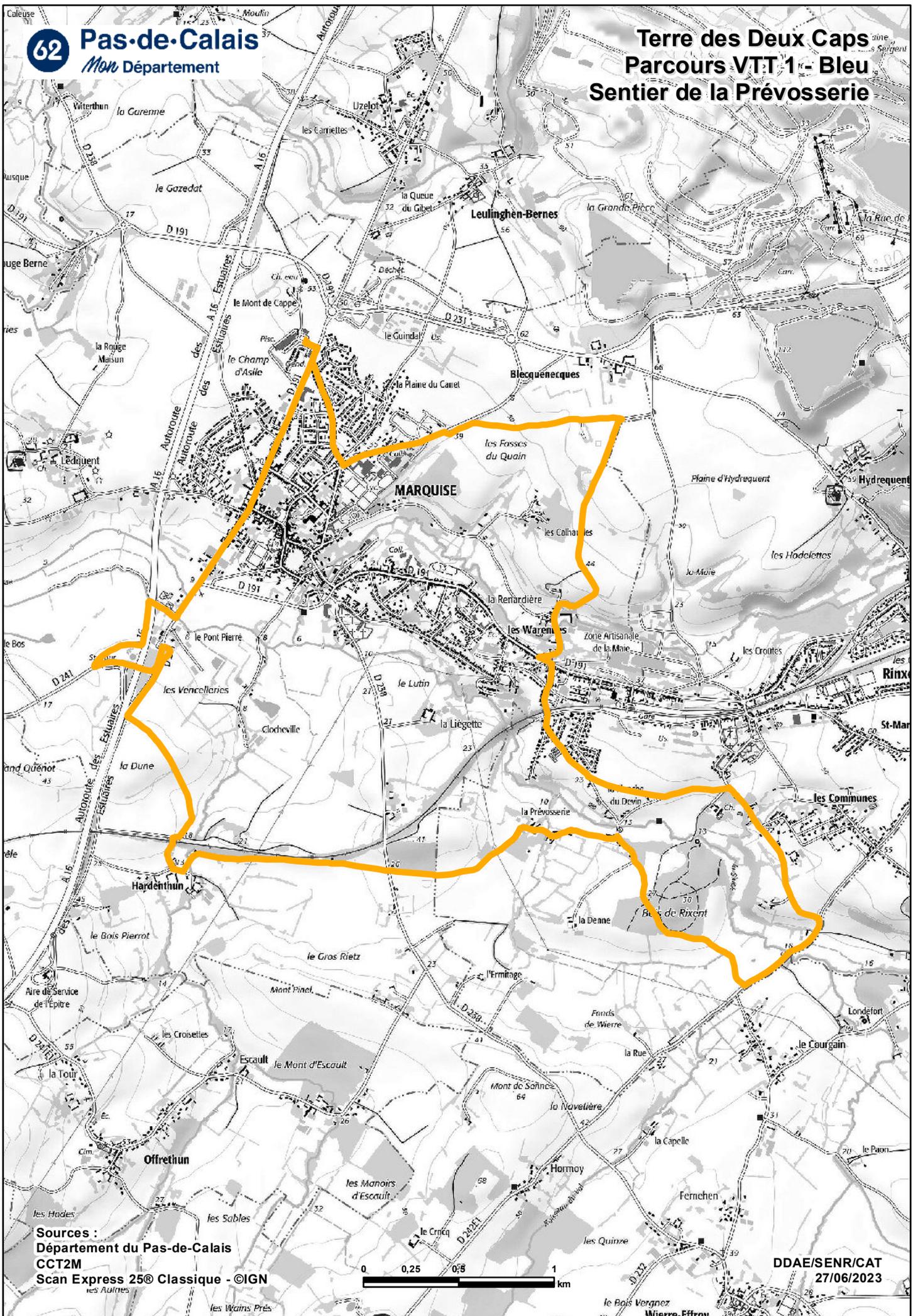
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 février 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

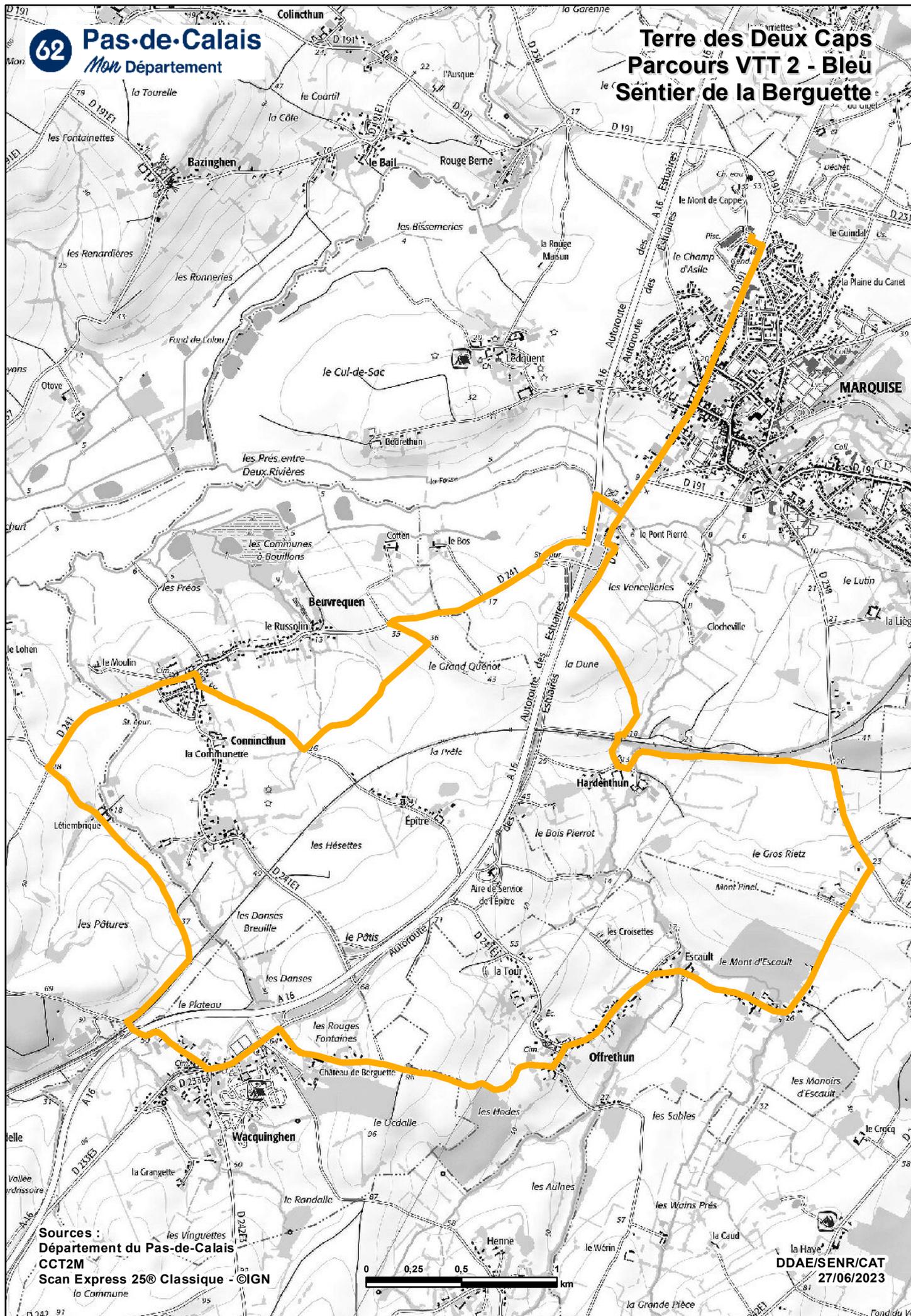
Maryline VINCLAIRE



Sources :
Département du Pas-de-Calais
CCT2M
Scan Express 25® Classique - ©IGN
les Aulnès

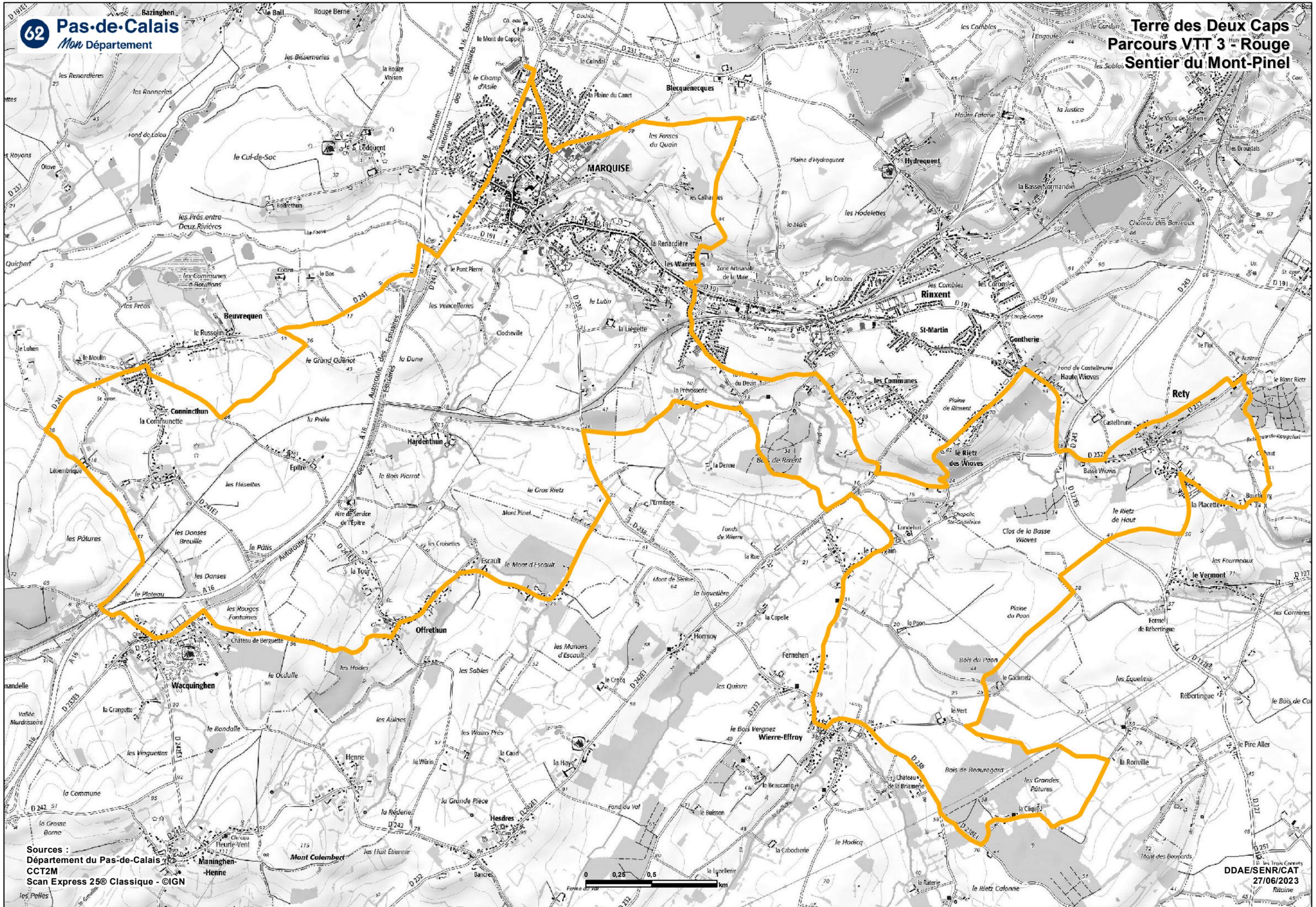


DDAE/SEN/CAT
27/06/2023



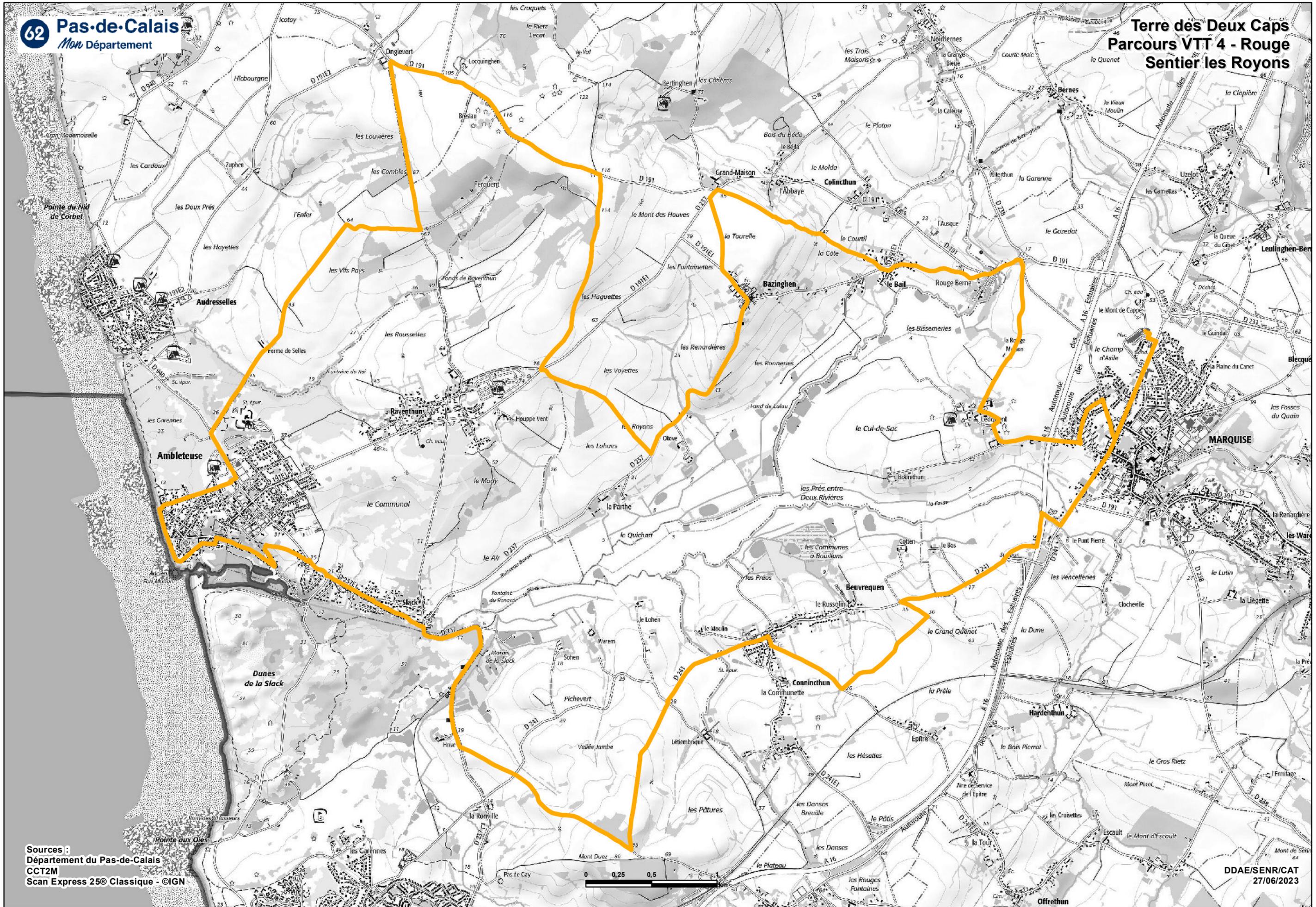
Sources :
Département du Pas-de-Calais
CCT2M
Scan Express 25® Classique - ©IGN
la Commune

DDAE/SEN/CAT
27/06/2023



Sources :
Département du Pas-de-Calais
CCT2M
Scan Express 25® Classique - ©IGN

DDAE/SEN/CAT
27/06/2023
Ritaire

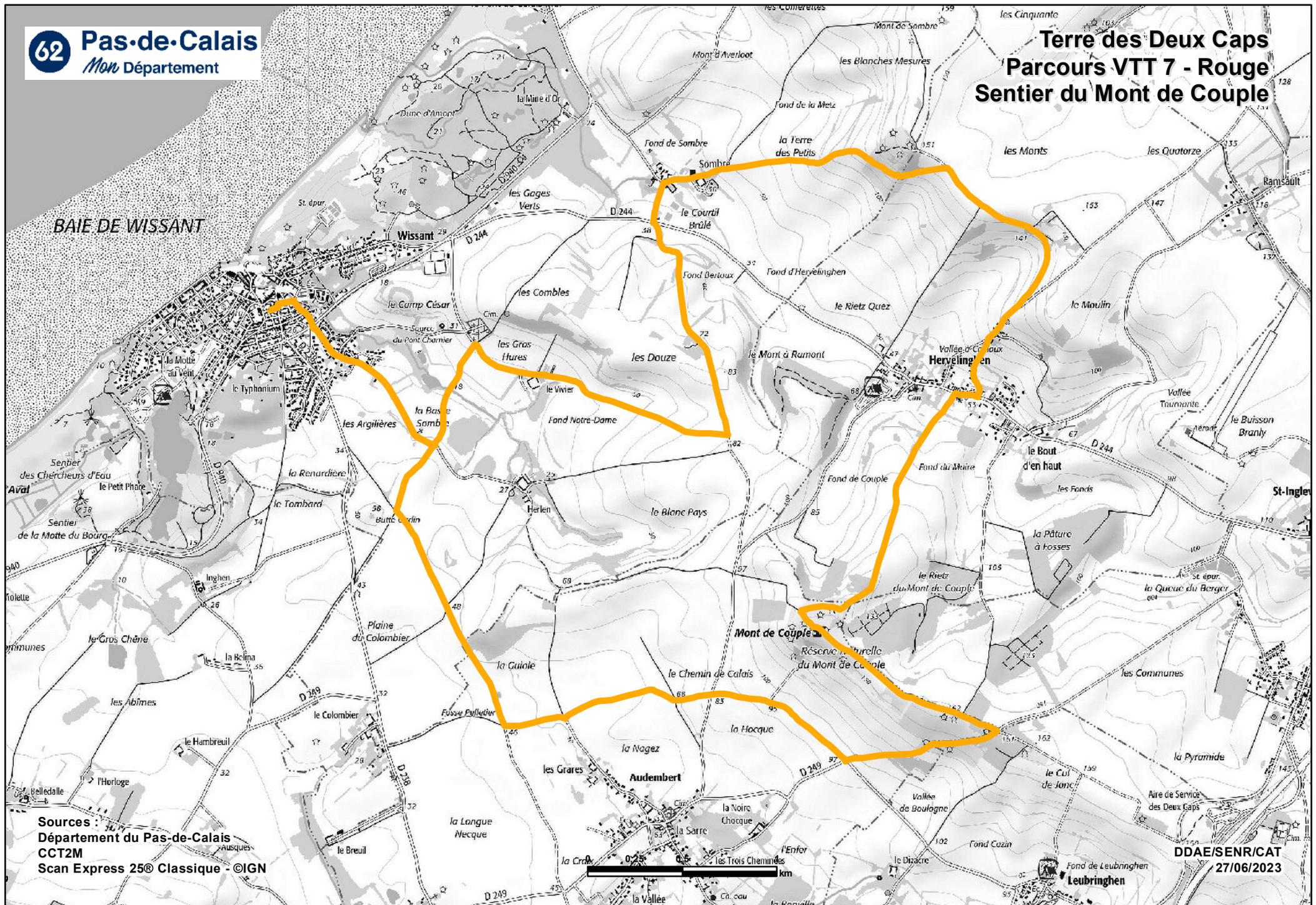


62

Pas-de-Calais
Mon Département

Terre des Deux Caps Parcours VTT 7 - Rouge Sentier du Mont de Couple

BAIE DE WISSANT



Sources :
Département du Pas-de-Calais
CCT2M
Scan Express 25® Classique - ©IGN

DDAE/SEN/CAT
27/06/2023

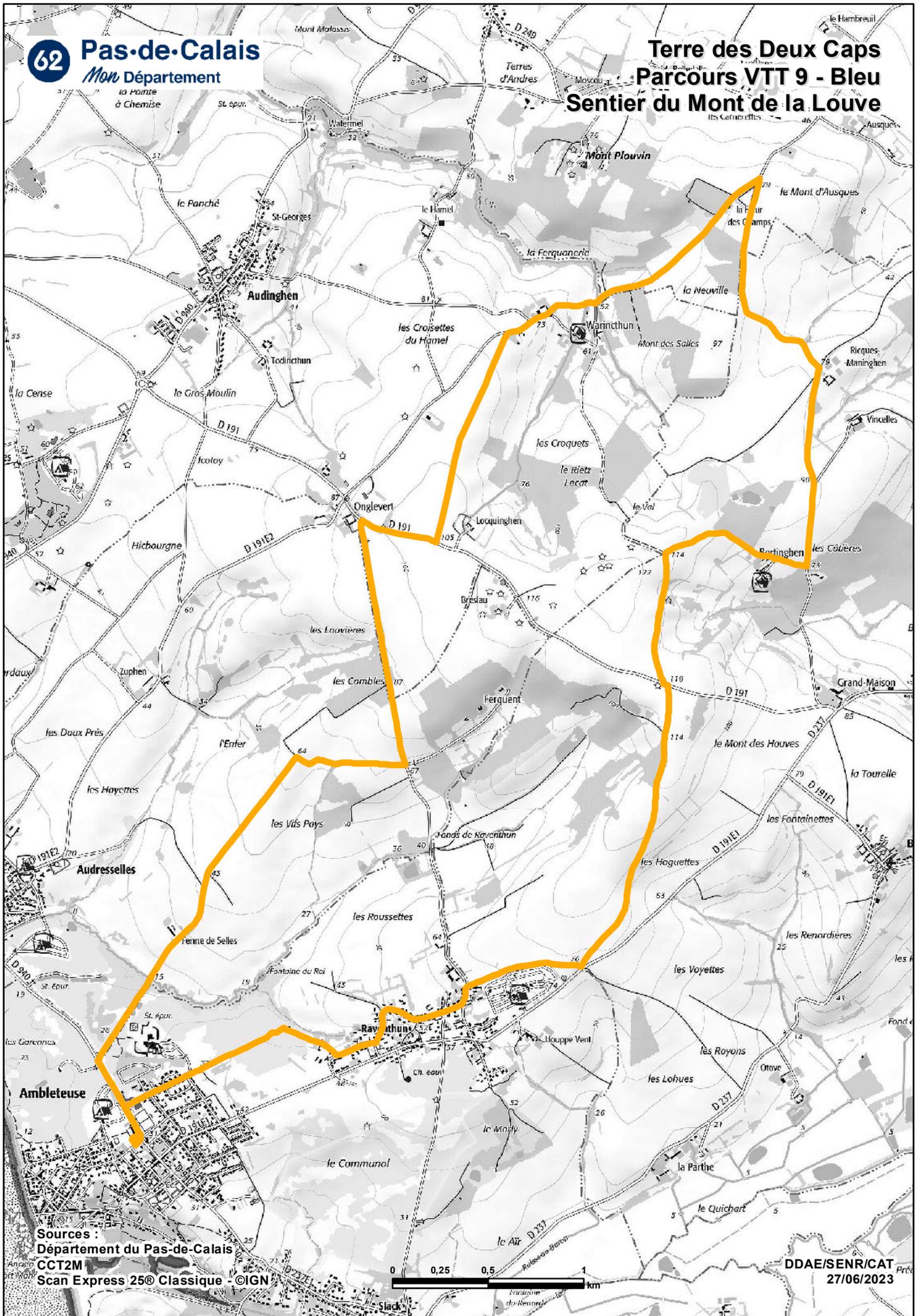
62

Pas-de-Calais

Mon Département

la Pointe à Chemise

Terre des Deux Caps Parcours VTT 9 - Bleu Sentier du Mont de la Louve



Sources :
 Département du Pas-de-Calais
 CCT2M
 Scan Express 25® Classique ©IGN

DDAE/SENR/CAT
 27/06/2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

RAPPORT N°35

Territoire(s): Boulonnais

Canton(s): DESVRES

EPCI(s): C. de Com. de la Terre des Deux Caps

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

PROJET D'INSCRIPTION DES ITINÉRAIRES VTT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) approuvé en juin 2018, l'Assemblée Départementale a décidé d'étendre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le « volet » itinérance du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Cette extension vise notamment à apporter la cohérence et l'harmonisation nécessaires entre les deux plans.

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour inscrire au PDIPR sept boucles VTT qui sillonnent son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'intercommunalité de proposer des itinéraires de qualité (plus de 450 km de chemins sont aujourd'hui balisés) et de conforter le label Fédération Française de Cyclisme attribués aux sentiers VTT, objet de la demande d'inscription, en 2019.

Leur inscription présenterait l'intérêt d'assurer une protection juridique des chemins garantissant le maintien de leur continuité d'une part, et la pérennité de leur pratique, d'autre part. Cette protection juridique opposable, constitue une obligation légale indiquée dans les documents d'urbanisme.

Ces sept boucles dont le détail est repris dans le tableau ci-après, concernent 16 communes et représentent un linéaire de 116 km dont 32 km (28 %) déjà couverts par le PDIPR. 84 km seraient donc concernés par la procédure d'inscription (plans des tracés joints au rapport).

Nom de l'itinéraire	Linéaire	Communes concernées
Sentier du Mont de Couple	16,5 km	Wissant, Havelinghen
Sentier entre les Monts	28,5 km	Wissant, Audembert, Audinghen, Audresselles, Tardinghen
Sentier de la Prévosserie	15 km	Marquise, Rinxent
Sentier de Berguette	18 km	Marquise, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen
Sentier de la Louve	16 km	Ambleteuse, Audinghen, Bazinghen
Sentier du Mont Pinel	39 km	Marquise, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen, Rinxent, Réty, Wierre-Effroy
Sentier les Royons	31,5 km	Marquise, Beuvrequen, Wimille, Ambleteuse, Audresselles, Bazinghen

Au titre de la concertation élargie nécessaire à cette mise en cohérence posée par le SDEN, la Commission Sport Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la Maison Départementale Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais et le Grand site des 2 Caps ont été consultés pour avis sur l'opportunité d'inscrire au PDIPR les itinéraires.

Ce projet a reçu l'avis favorable de l'ensemble des partenaires consultés.

En conséquence, au vu des résultats de la consultation préalable et de l'intérêt manifesté par les partenaires sur ce projet d'inscription, il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de décider :

- d'émettre un avis favorable sur les projets d'itinéraires proposés, selon les modalités reprises au présent rapport et conformément aux plans joints en annexe ;
- de poursuivre la procédure d'inscription en transmettant le projet au Préfet d'une part, et en sollicitant l'accord des communes concernées afin qu'elles délibèrent sur l'intégration des chemins au PDIPR, d'autre part ;
- de consulter les propriétaires privés afin d'obtenir l'autorisation de passage sur leur terrain pour les portions de chemins situés sur terrains privés.

A l'issue de ces consultations, le projet d'itinéraires fera l'objet d'une adoption définitive par la Commission permanente pour inscription au PDIPR et au PDESI. A cette occasion sera également présentée la convention type à conclure avec la liste des propriétaires concernés.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/02/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY